

**Volet B**

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

03 NOV. 2025

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

25143026

N° d'entreprise : **0416 666 270**

Nom

(en entier) : **GEVELE**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Avenue Louise 143/4 à 1050 Bruxelles**

Objet de l'acte : Nominations

Il ressort du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la S.A. GEVELE tenue le 24 avril 2025 que:

1. L'assemblée prend acte de la fin de mandat de Monsieur Jérôme HOERMANN en qualité d'administrateur.

2. L'assemblée renouvelle le mandat de Monsieur Philippe LECUYER en qualité d'administrateur avec effet à compte de ce jour pour une durée de 2 exercices, son mandat expirant de plein droit à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2026, soit au plus tard le 30 juin 2027. Son mandat sera exercé à titre gratuit.

3. L'assemblée renouvelle le mandat de Monsieur Emmanuel PHILIP en qualité d'administrateur avec effet à compte de ce jour pour une durée de 2 exercices, son mandat expirant de plein droit à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2026, soit au plus tard le 30 juin 2027. Son mandat sera exercé à titre gratuit.

4. L'assemblée nomme Monsieur Valentin LECUYER en qualité d'administrateur avec effet à compte de ce jour pour une durée de 2 exercices, son mandat expirant de plein droit à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2026, soit au plus tard le 30 juin 2027. Son mandat sera exercé à titre gratuit.

5. Mes Antoine de le Court et Alexandre de Troostembergh, avocats à 1060 Bruxelles, sont mandatés avec faculté de substitution et de subdélégation pour accomplir les formalités nécessaires afin d'assurer l'exécution des résolutions qui précèdent, et notamment d'établir et de déposer l'extrait du présent procès-verbal en vue de sa publication à l'Annexe du Moniteur belge.

:

Il ressort du procès-verbal de la réunion de l'organe d'administration de la S.A. GEVELE tenue le 24 avril 2025 que

1. L'organe d'administration décide de renouveler Monsieur Philippe LECUYER en qualité de Président du Conseil d'Administration avec effet à compte de ce jour pour une durée de 2 exercices, son mandat expirant de plein droit à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2026, soit au plus tard le 30 juin 2027. Son mandat sera exercé à titre gratuit.

2. L'organe d'administration décide de renouveler Monsieur Philippe LECUYER en qualité d'Administrateur-délégué avec effet à compte de ce jour pour une durée de 2 exercices, son mandat expirant de plein droit à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2026, soit au plus tard le 30 juin 2027. Son mandat sera exercé à titre gratuit.

3. L'organe d'administration décide de renouveler Monsieur Emmanuel PHILIP en qualité d'Administrateur-délégué avec effet à compte de ce jour pour une durée de 2 exercices, son mandat expirant de plein droit à

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/11/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/11/2025 - Annexes du Moniteur belge

l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2026, soit au plus tard le 30 juin 2027. Son mandat sera exercé à titre gratuit.

4. L'organe d'administration décide de nommer Monsieur Valentin LECUYER en qualité d'Administrateur-délégué avec effet à compter de ce jour pour une durée de 2 exercices, son mandat expirant de plein droit à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2026, soit au plus tard le 30 juin 2027. Son mandat sera exercé à titre gratuit.

Pour extrait conforme,

Alexandre de Troostembergh
Mandataire de la S.A. GEVELE